



**RÈGLEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIORS SENIORS
(CMJS)**

PRÉAMBULE

Le Conseil municipal Juniors Seniors (CMJS) de la Ville de Millau résulte de la volonté de la municipalité d'associer les élèves de CM2, les collégiens et les lycéens et les séniors à la vie de la commune.

Ce lien intergénérationnel a pour objectif de favoriser la participation civique des jeunes, la concertation et la coopération. Ainsi, les jeunes ont la possibilité d'exprimer leurs opinions et d'être accompagnés dans la conduite de projets utiles pour tous.

Le Conseil Municipal Juniors Seniors de la Ville de Millau prend sa place dans un contexte (voir charte Millau à venir). Il appuie son action en application des articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant suivants :

- + « Les États garantissent à l'enfant capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération, eut et à son degré de maturité » (art.12).
- + « L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et des idées de toute espèces (...) » (art.13).
- + « Les États Patries reconnaissent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion » (art.14).

Mais aussi en référence à la Charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, qui préconise de :

- + Favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes en encourageant leur participation à la vie publique
- + Favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives
- + Favoriser la formation des jeunes aux technologies et l'information et de la communication

Règlement du Conseil Municipal Juniors Seniors

Sommaire

- I. Objectifs
- II. Représentativité
- III. Composition du CMJS
- IV. Fonctionnement
- V. Moyens humains, logistiques et financiers
- VI. Adresse
- VII. Représentant légal et administratif

Article I - Objectifs

Le Conseil Municipal Juniors Seniors de la Ville de Millau a pour objectif de permettre aux jeunes :

- ✚ De participer à des débats d'intérêt général
- ✚ De se former à la responsabilité, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'instruction civique et d'appréhender concrètement l'exercice de la démocratie
- ✚ D'être force de propositions
- ✚ De participer à la vie sociale, culturelle, sportive et à l'animation de la ville à la demande du Maire ou de son équipe
- ✚ D'être écouté et entendu par la municipalité

Le Conseil Municipal Juniors Seniors de la Ville de Millau a pour objectif de permettre aux élus locaux :

- ✚ De favoriser le dialogue entre les jeunes et la municipalité
- ✚ De consulter les jeunes sur des projets les concernant
- ✚ D'être à l'écoute des jeunes et de leurs aspirations
- ✚ D'accompagner l'apprentissage de la responsabilité de chacun dans la société (écoute, dialogue, respect de l'autre, mode d'organisation des décisions) et la connaissance de l'organisation institutionnelle de notre pays.

L'objectif est de permettre à chacune et chacun de s'inscrire dans des espaces, qui rendent possible la participation, le partage des idées et de renforcer des modes de participation dynamiques, associant les jeunes à la construction de projets.

Article II - Représentativité

La notion d'intérêt général constitue le socle sur lequel repose le Conseil Municipal Juniors Seniors. Pour qu'un(e) jeune puisse assurer cette responsabilité, il est indispensable qu'il (elle) soit candidat(e) et élu(e) par ses semblables.

La représentativité passe par l'élection sur la base d'un scrutin uninominal à un tour.

Les jeunes font acte de candidature, afin de servir la collectivité et être utiles aux autres.

- ✚ Peuvent être candidat(e)s ou suppléant(e)s, les jeunes scolarisés en classe de CM1 et CM2, des écoles publiques et privées de Millau, inscrits au plus tard **XXXX**, avant la date du scrutin, quelle que soit la commune de résidence. Une autorisation parentale sera nécessaire pour faire acte de candidature.
- ✚ Sont électeurs tous les élèves de CM1 et CM2

Article III – Composition du CMJS

Le Conseil Municipal Juniors Seniors est composé de **XX** titulaires et **XX** suppléants. Le mandat est d'une durée de 3 ans.

Article IV - Fonctionnement

Le Conseil Municipal Juniors Seniors fonctionne en Assemblée plénières, en réunions et en commissions.

Les assemblées plénières :

Elles réunissent l'ensemble des conseillers municipaux juniors seniors. Elles sont présidées par le maire ou son représentant et ont lieu au moins **??** par an, en salle du Conseil municipal.

L'assemblée plénière a pour but d'orienter et d'analyser le travail des commissions, d'émettre des souhaits au Conseil municipal, de se prononcer sur les projets du Conseil Municipal Juniors Seniors.

Les Commissions

Les jeunes élus sont répartis par projet et participent à des commissions et des réunions de travail. La Ville de Millau met à disposition un agent pour la tenue de ces commissions, lorsqu'elles ont lieu en semaine (du lundi au vendredi).

Article V – Moyens humains, logistiques et financiers

La Ville de Millau met à disposition du Conseil Municipal Juniors Seniors des moyens humains (un agent référent), des moyens matériels (salle de réunion, ordinateur) et des moyens techniques (transmission du savoir-faire en communication dans les règles protocolaires et toute autre compétence détenue par des agents de la ville, dans la limite de leur disponibilité), pour favoriser la réalisation de ses objectifs.

La Ville de Millau accorde une subvention de ??? par an, afin de conduire leurs projets.

Article VI – Adresse du CMJS

Le siège du Conseil Municipal Juniors Seniors a son siège à :

**Mairie de Millau
17 avenue de la République
12100 MILLAU**

Le CMJS peut se réunir soit à son siège, soit dans un autre lieu de la ville.

Article VII - Représentant légal et administratif

Le représentant légal et administratif du Conseil Municipal Juniors Seniors est la Ville de Millau. Il est placé sous l'autorité du Maire et rattaché au Cabinet du Maire, dans l'organigramme de la commune.